

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 21/03/2019  
 Extrait : 01/03/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
 Présents : 25  
 Votants : 30

Délibération :  
**N° DEL\_2019\_024**

OBJET :  
 Convention partenariale pour la mise en oeuvre du projet de rénovation urbaine sur le centre-ville de RIVE DE GIER (Annexe 09-01)

**Séance du 28 février 2019**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, Mme Eliane MASSON, M. Jean POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ

**Etait absent :**

Mme Dany TRAMONTANA

**Avai(en)t donné pouvoir :**

Mme Colette MARCHAND COGNET à M. Gérard OCTROY, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Vincent BONY à M. Jean POINT, M. Gilbert ABRAS à Mme Eliane MASSON, M. Jean-Louis VALENTE à Mme Caroline BENOUMELAZ

**Secrétaire de séance :** Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

**Rappel et référence(s) :**

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) financé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), six sites comptant près de 22 400 habitants ont été retenus à l'échelle de Saint Etienne Métropole (SEM) :

- 2 sites d'intérêt national - Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt National (PRIN) : Montreynaud et Tarentaize-Beaubrun à Saint Etienne,
- 4 sites d'intérêt régional - Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR) : Cotonne-Montferré et quartiers Sud-Est à Saint Etienne, les centres-villes de Saint-Chamond et de RIVE DE GIER.

Dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2015-2020 approuvé par une délibération du Conseil Communautaire du 07 décembre 2017, le Conseil Départemental s'est engagé au financement des projets de renouvellement urbain sur les quartiers du Contrat de Ville à hauteur de 7,75 M d'€ répartis comme suit :

- 1,8M d'€ sur les PRIN,
- 4,1 Md' € sur les PRIR,
- 1,85 M d'€ sur les autres quartiers du Contrat de Ville.

Pour le PRIR de RIVE DE GIER, les enjeux du renouvellement urbain 2018-2028 visent à revaloriser le centre-ville par :

- la requalification de l'habitat ancien : diversification de l'offre, résorption de l'habitat insalubre, recyclage immobilier,...
- l'amélioration du fonctionnement urbain en prenant en compte les contraintes du territoire (Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM), Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)) : aération du tissu urbain, requalification des espaces publics, végétalisation du centre-ville, ...
- le renforcement de l'attractivité commerciale et des équipements du centre-ville (Pôle des Arts),
- la mise en œuvre d'un Urbanisme Favorable à la Santé (UFS),
- la mise en valeur de la dimension patrimoniale,
- l'articulation du PRIR avec le projet de découverte du Gier,
- la transversalité avec les projets connexes : Entrée Est, Grand Pont.

**Contenu :**

Après concertation avec la Ville et SEM, le Département a décidé de flécher une enveloppe globale de 1 600 000,00 € sur les opérations de renouvellement urbain suivantes :

Opération	Maîtrise d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Région AURA	SEM	Ville	Département
Recomposition de l'îlot Notre Dame	SEM	800 000,00 €	-	500 000,00 €	-	300 000,00 €
Requalification du But	Cap Métropole	3 200 000,00 €	1 600 000,00 €	-	1 100 000,00 €	500 000,00 €
Jardin des Plantes	Ville	1 500 000,00 €	750 000,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €	150 000,00 €
Requalification du square Marcel Paul	Ville	1 100 000,00 €	550 000,00 €	-	430 000,00 €	120 000,00 €
Cinéma Chaplin-Pôle des Arts	Ville	3 500 000,00 €	1 750 000,00 €	-	1 220 000,00 €	530 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 100 000,00 €</b>	<b>4 650 000,00 €</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>3 250 000,00 €</b>	<b>1 600 000,00 €</b>

Aussi, sur la base du contrat négocié entre SEM et le Département, il est proposé une « Convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du centre-ville » entre le Département de la Loire et la Ville de RIVE DE GIER afin d'acter :

- les engagements financiers du Département de la Loire sur les opérations sous maîtrise d'ouvrage « Ville » (une convention sera passée entre le Département et les autres maîtrises d'ouvrage),
- les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention que la Ville devra formuler pour chacune d'entre elles,
- les modalités de versement des subventions départementales (délais, justificatifs),
- les engagements de la Ville en terme de communication autour des opérations co-financées,
- la durée de la convention (3 ans) et les modalités de prolongation pour s'harmoniser avec la mise en œuvre du PRIR.

**Point financier :**

Pour les opérations dont elle a la maîtrise d'ouvrage, la Ville percevra 800 000,00 € du Département.

<i>Opération</i>	<i>Coût prévisionnel HT</i>	<i>Participation du Département</i>
<b>Jardin des Plantes</b>	1 500 000,00 €	150 000,00 €
<b>Requalification du square Marcel Paul</b>	1 100 000,00 €	120 000,00 €
<b>Cinéma Chaplin- Pôle des Arts</b>	3 500 000,00 €	530 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 100 000,00 €</b>	<b>800 000,00 €</b>

Pour chacune des opérations, un dossier de demande de subvention devra être élaboré et examiné en comité technique des financeurs (État / Région / SEM / Département).

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du centre-ville,
- d'autoriser M.le Maire, ou son représentant légal, à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

- valide la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du centre-ville,
- autorise M. le Maire, ou son représentant légal, à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**Ont signé au registre tous les membres présents,  
pour copie conforme,  
Le Maire,  
Conseiller Départemental,  
Jean-Claude CHARVIN**